

témoignage, qu'il est capable, qu'il se donne de la peine, que c'est un rude travailleur, consciencieux à son point de vue, point de vue qui n'est pas le mien. Quoi qu'il en soit, étant de condition humaine, mon honorable ami n'est pas parfait. Il ne me reprochera pas, je suppose, de lui dire que, selon moi, il a quelques faiblesses; depuis trente ans que je le connais, je dois dire cependant, en toute amitié, que son seul défaut, la seule faiblesse que je lui trouve, c'est d'être tory, tory dans l'âme, la quintessence même du torysme. Je ne dis pas cela avec colère; je le dis avec regret, avec un profond regret, cependant, je sais que ce n'est pas sa faute; c'est son malheur: il ne pourrait, le voudrât-il, être autre chose. Je suis certain, toutefois, et dans tous les cas j'espère qu'en prenant la présidence de cette Chambre, il se dépouillera de son torysme; que son torysme ne montera pas avec lui sur le fauteuil qu'il va présentement occuper et que là il se montrera le serviteur impartial de la Chambre.

Si, cependant, je suis surpris que mon honorable ami le chef du Gouvernement ait fait choix de mon honorable ami de Grey-est pour la présidence de cette Chambre, plus encore suis-je surpris, plus encore chacun doit-il être étonné, que ce choix ait reçu l'adhésion de mon honorable ami le ministre des Travaux publics (M. Monk) et de mon honorable ami le ministre des Postes (M. Pelletier), les représentants du groupe nationaliste au sein du cabinet. Si mon honorable ami de Grey-est (M. Sproule) devait lire aussi assidûment que je le fais les journaux nationalistes, il saurait quel méchant homme il est; il saurait que, selon les gazettes nationalistes, et selon les orateurs nationalistes, il est si méchant homme que, pour un membre du parti libéral, pour un membre d'un parti quelconque et surtout du parti nationaliste, c'est un crime que de voter avec lui sur n'importe quelle question. Il aurait appris qu'en 1905 il y a eu une conspiration entre lui et moi pour priver de ses écoles la population catholique et de leur langue les colons français, lorsque l'autonomie a été accordée à l'Alberta et à la Saskatchewan. Tout cela a été dit, tout cela a été écrit, et plus encore, au cours de la dernière campagne, et voici cependant qu'aujourd'hui, en ce premier jour de la session, mon honorable ami est le candidat choisi du parti nationaliste pour la présidence de cette Chambre. Ce parti nous donne là la mesure de la foi que nous devons avoir en ses dénonciations, et il nous montre avec quelle aisance il répudie ses principes, si tant est que l'on puisse honorer du nom de principes ces paroles et ses écrits.

L'hon. M. BORDEN: Monsieur Flint, mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier) n'a pas accueilli de la meilleure hu-

meur possible la proposition du Gouvernement; mais dans les circonstances, nous ne devions pas, je suppose, nous attendre qu'il serait de beaucoup meilleure humeur qu'il ne l'a montré aujourd'hui. Après tout ce qu'il s'est laissé aller à dire dans un discours plus ou moins incohérent, il finit par admettre que l'homme sur qui est tombé le choix du Gouvernement est absolument digne du très grand nonneur que l'on se propose de lui conférer. Déjà, le très honorable député (sir Wilfrid Laurier) commence à nous donner une preuve de sa disposition à prêcher dans l'opposition ce qu'il n'a pas mis en pratique quand il était au pouvoir. Son discours a été une série de surprises, surprises de constater dans les rangs de la droite cette absence de dissensions qu'il avait espéré y trouver. Sa tentative à cet égard est indigne de lui, mais le spectacle qu'il nous donne aujourd'hui n'est pas, dans sa carrière politique, un incident bien nouveau. Que cela lui plaise ou non, je lui dirai que, de ce côté-ci de la Chambre, chacun est prêt, sans nulle exception que je connaisse, à voter la nomination pour président de cette Chambre de l'homme que j'ai nommé, et si le très honorable député désire en faire l'épreuve, libre à lui. Pour terminer, je me bornerai à dire que, toujours dans le passé, les nominations de cette sorte ont été accueillies dans un esprit quelque peu différent de celui dont le très honorable député vient de témoigner. Il me resterait néanmoins à dire que le très honorable député est parfaitement excusable d'avoir, comme il l'a fait, montré de l'humeur dans une circonstance comme celle-ci.

(La motion ayant été mise aux voix, M. le greffier de la Chambre la déclare résolue dans l'affirmative, et déclare M. Thomas Simpson Sproule, député de la division électorale de Grey-est, dûment élu président de la Chambre.)

M. Sproule, de son siège, est conduit au fauteuil présidentiel par l'honorable M. R. L. Borden et par l'honorable M. George E. Foster.

L'hon. THOMAS S. SPROULE (président élu): Je désire offrir à cette Chambre mes remerciements les plus sincères et les plus cordiaux pour le grand honneur que l'on vient de me conférer en m'appelant à la présidence de cette Chambre. Je me ferai un plaisir et un devoir de m'efforcer de me rendre digne de cet insigne honneur, en apportant dans la décision de toutes les questions qui me seront officiellement soumises la fermeté et l'impartialité voulues. Je sens parfaitement tout ce qui me manque pour bien remplir cette charge, mais je compte et je m'appuie avec confiance sur la coopération des députés des deux côtés de la Chambre qui voudront bien, j'espère, m'aider à assurer le respect du règlement, le